

Actualités sanitaires 23 juin 2025

Maladies vectorielles : MHE et FCO

Influenza aviaire

PPA

Fièvre Apherseuse

Autres maladies

Assises du sanitaire

MHE et FCO

Nouveauté : remise à zéro du décompte des foyers au 01/06/2025

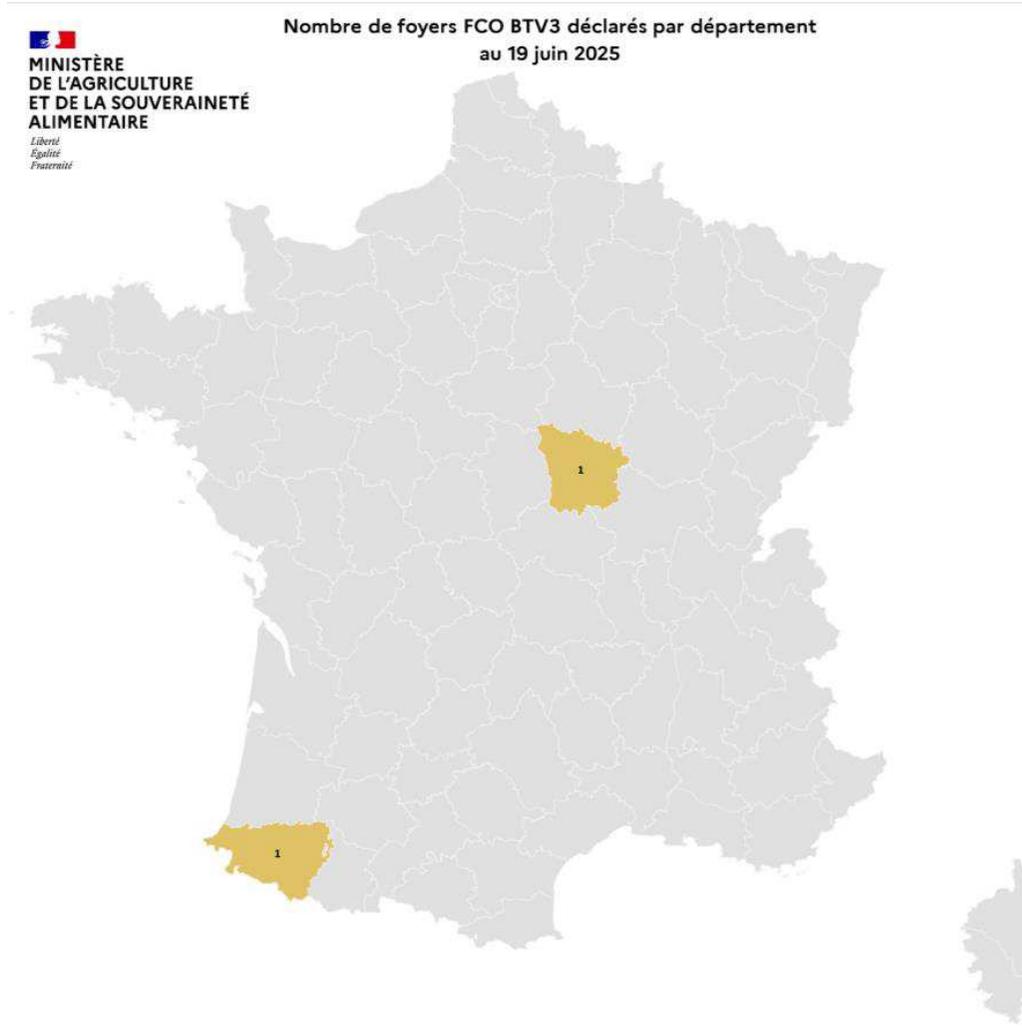
Début d'une nouvelle saison vectorielle

5/06/25 aucun foyer de MHE et 2 FCO 3 depuis 01/06/25

Rappel

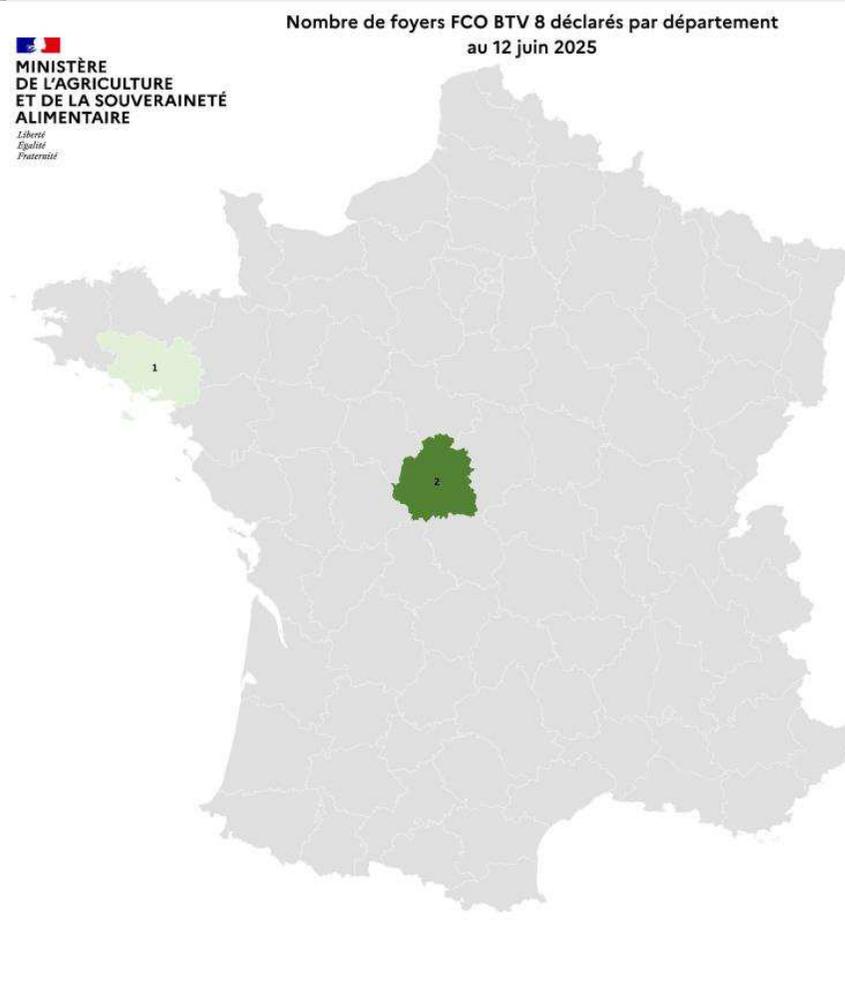
5/08/24 au 30/05/25 : 10 813 foyers de FCO 3 dont 476 en Pays de la Loire (450 en Sarthe)

FCO 3



MHE pas de nouveau foyer depuis le 01/06/25

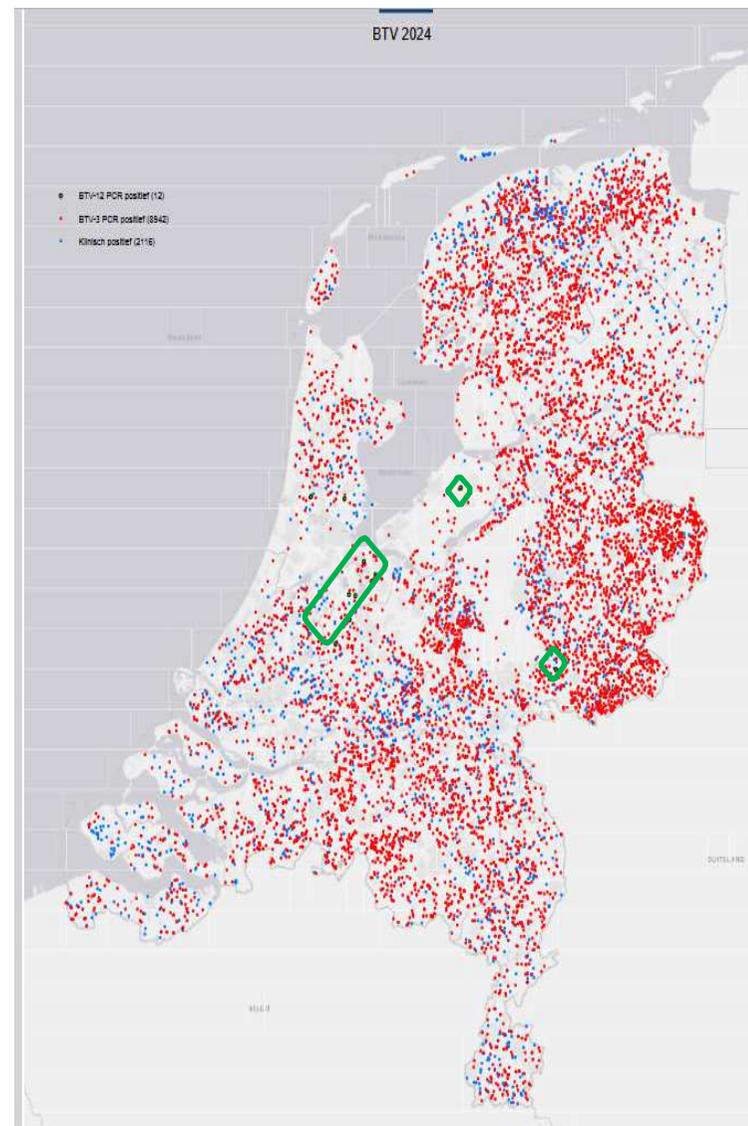
**FCO 8 : 3 foyers depuis le 01/06/25
(Indre, Morbihan)**



Situation sanitaire FCO 12 en Europe au 12 juin 2025

FCO BTV12 présente dans le nord de l'Europe

- 12 foyers aux Pays-Bas
 - 1 foyer en Angleterre dans le Kent
- ➔ Pas d'autres foyers signalés



FCO Nouveautés

Définition de la **période de circulation virale** du 01/06 au 15/12

Absence de diffusion 16/12 au 30/05

Définition d'une **suspicion clinique** : observation par le vétérinaire sanitaire d'au minimum **2 symptômes concomitants le même jour**

Modalités de gestion des suspicions cliniques fonction de la période de diffusion virale

FCO Nouveautés

Pendant la période de diffusion du virus :

- en cas de confirmation d'un foyer de FCO, l'Etat ne prend en charge aucune autre visite de suspicion clinique de FCO dans l'élevage pendant 90 jours (sauf dans les 8 départements du sud-ouest concernés par le cordon vaccinal BTV1 où une recherche de FCO BTV1 peut être demandée en cas de signes cliniques évocateurs). Une recherche de MHE peut être demandée dans les 90 jours selon le contexte épidémiologique du département ;
- en cas de confirmation d'un foyer de MHE, l'Etat ne prend en charge aucune autre visite liée à une maladie vectorielle pendant 90 jours (sauf dans les 8 départements du sud-ouest où une recherche de FCO BTV1 peut être demandée en cas de signes cliniques évocateurs).

Pendant la période d'absence de diffusion du virus : en cas de confirmation d'un foyer (quel que soit le sérotype), aucune autre visite liée à une suspicion clinique FCO ou MHE ne sera prise en charge par l'Etat. Un élevage ne peut être déclaré foyer qu'une seule fois

FCO BTV 3

Programme de recherche auprès de l'ANSES sur la transmission transplacentaire des maladies vectorielles (date de fin de l'étude : 30 juin 2026).

En cas d'avortement bovin : suspicion brucellose et si suspicion de recherche FCO ou MHE prélèvement de rate de l'avorton

Fiche d'aide au diagnostic différentiel rédigée par la plate forme ESA

Rappel sur la Stratégie vaccinale

Mise en place d'un cordon sanitaire bovins et ovins Sud-Ouest vis à vis du BTV 1 (8 départements concernés)

Protection des ovins vis à vis du FCO 8 sur tout le territoire national

Marché public classique avec un lot FCO 1 (1M BV et 600 000ov) et un lot FCO 8 (7M doses pour ovins). Achat Etat et mise à disposition. 1/3 des doses devraient être disponibles fin juin

MHE : pas de marché Etat, vaccin sur marché privé

Ajout du vaccin FCO 3 (productions bovine et ovine) et du vaccin MHE à la « liste positive » accessibles aux groupements agréés

Résultats du marché

Lots	Laboratoire lauréat	Calendrier de livraison	Flaconnage
FCO 1 : 1 million d'ovins et 700.000 bovins du cordon sanitaire	<u>Melchior (Bluevac 1, AMM) :</u> 1 injection de 2 mL pour les ovins, 2 injections de 4 mL pour les bovins entre 3 et 4 semaines d'intervalle	1 699 858 doses : ½ des doses mi-juillet ½ des doses mi-août	35% des doses en flacon de 100mL et 65% des doses en flacon de 252 mL
FCO 8 : 7 millions d'ovins de France métropolitaine	<u>Melchior (Bluevac 8, AMM) :</u> 2 injections de 2 mL pour les ovins entre 3 semaines d'intervalle	7 millions de doses : ¼ des doses à chaque fin de mois de juin à septembre (1 750 000 doses par mois)	15% des doses en flacon de 100mL et 85% des doses en flacon de 252 mL

Flaconnage	Doses eq bovin	Doses eq ovin
100 mL	25	50
252 mL	63	126

Calendrier détaillé

Maladie	Mi juillet	Mi août
FCO-1	<p>12 000 flacons de 100 mL (300 000 doses eq bovins)</p> <p>8 729 flacons de 252 mL (549 927 doses eq bovins)</p>	<p>12 000 flacons de 100 mL (300 000 doses eq bovins)</p> <p>8 730 flacons de 252 mL (549 990 doses eq bovins)</p>
Maladie	Fin juin	Fin juillet / fin août / fin septembre
FCO-8	<p>27 778 flacons de 252 mL (1 750 014 doses eq bovins)</p>	<p>14 000 flacons de 100 mL (350 000 doses eq bovins)</p> <p>22 222 flacons de 252 mL (1 399 986 doses eq bovins)</p>

Point d'information sur le volet indemnisation économique 13/06/2025

FCO 3

- Dossier « solde » FCO 3 (dépôt du 30/01/2025 jusqu'au 14/02/2025) : indemnisation de la surmortalité dans troupeaux **bovins, ovins, caprins, foyers FCO 3** entre le 5 août 2024 et le 31 décembre 2024 ET **ovins caprins, foyers FCO 8** sur la période du 1er juin au 31 décembre 2024.

Aide = forfait par animal mort (surmortalité) (330€ ovin, 1900€ bovin (1 à 2 ans), 2500€ (>2 ans)), déduction faite de l'avance versée.

Stabilisateur pour rester dans l'enveloppe des 75M€.

- La prise en compte des veaux morts nés a été acceptée par la ministre. Le rattrapage se fera en fin de dispositif.

Les dossiers pour les pertes **FCO 8** en bovin sont gérés par le FMSE.

Information indemnisation économique 13/06/2025

- Traitement des dossiers en DDT(M) et FAM

Départements	dossiers déposés	dossiers instruits	<i>dont dossiers rejetés</i>	dossiers restant à instruire	dossiers payés	dossiers transmis à FAM pour paiement
44	4	4	4			
49	2	2			2	
53	3	3	1		2	
72	119	119	23	0	28	68
Total Région	128	128	28	0	32	68

Tous les dossiers déposés en DDT(M) ont été instruits. 100 dossiers sont payés ou en cours de paiement par FAM. Un nombre relativement important de dossiers ont été rejetés en raison de ce qu'ils ne respectaient pas les conditions d'éligibilité. Le gds 72, souligne que des éleveurs n'ont pas fourni tous les documents demandés et ne sont pas allés jusqu'au bout du dossier. Par ailleurs, beaucoup d'éleveurs n'ont pas déposé de dossiers faute de temps (ouverture du dispositif réduit) alors que le troupeau nécessitait un soin accru.

Vigilance Transport en périodes de fortes chaleurs

Règlement 1/2005

Page dédiée sur le site internet INTERBEV

- Pour les transports nationaux : éviter les "souffrances évitables", notamment des températures jugées excessives à l'intérieur des véhicules et absence de transport entre 13h et 18h durant les épisodes caniculaires"(vigilance orange et rouge)
- Pour les échanges intra-UE et les exports pays tiers : "nul ne transporte ou ne fait transporter des animaux dans des conditions telles qu'ils risquent d'être blessés ou de subir des souffrances inutiles".

L'organisateur du voyage doit s'assurer que les conditions de bien-être ne sont pas compromises du fait d'une coordination insuffisante des différentes étapes du voyage, et qu'il est tenu compte des conditions météorologiques au départ et tout au long du voyage.

Actualités sanitaires 23/06/2025

Depuis le 01/08/2024, 614 foyers de volailles, 174 foyers d'oiseaux captifs et 1 361 cas chez l'avifaune sauvage libre en Europe (données 15/06/25)



Figure 3. Localisation des cas ou foyers chez les volailles, en Europe détectés dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédente.

Actualités sanitaires 23/06/2025

IAHP

19 Foyers : 15 en élevages (12 FR9, 3 FR20), 4 captifs (FR20)

205 100 animaux abattus

Recouvrement du statut indemne le 4 février 2025

Passage au risque négligeable depuis le 08/05/2025

Situation sanitaire favorable

Vigilance sur la [surveillance événementielle](#)

Application et observance stricte en routine des [mesures de biosécurité et de surveillance](#) (notamment surveillance passive renforcée en filière canards)

Situation Etats-Unis

- Baisse d'incidence dans le compartiment volailles domestiques depuis le mois de février 2025
- Poursuite des détections sur des bovins laitiers H5N1 :
17 Etats, 1073 foyers au 10/06/25 , programme de dépistage dans lait de mélange

Evaluation qualitative du risque pour les êtres humains exposés à des animaux infectés revue à la hausse

Détection sur des mammifères

(63 espèces de mammifères terrestres ou



Extended Data Fig. 1 | Clinical presentation of HPAI H5N1 infection in dairy cattle. a, Clinically affected animals presenting clear nasal discharge and involution of the mammary gland/udder (gold arrowheads, top images) and depression (bottom images). b, Milk from HPAI H5N1 infected animals

presen
colorat
In somi

IAHP Vaccination

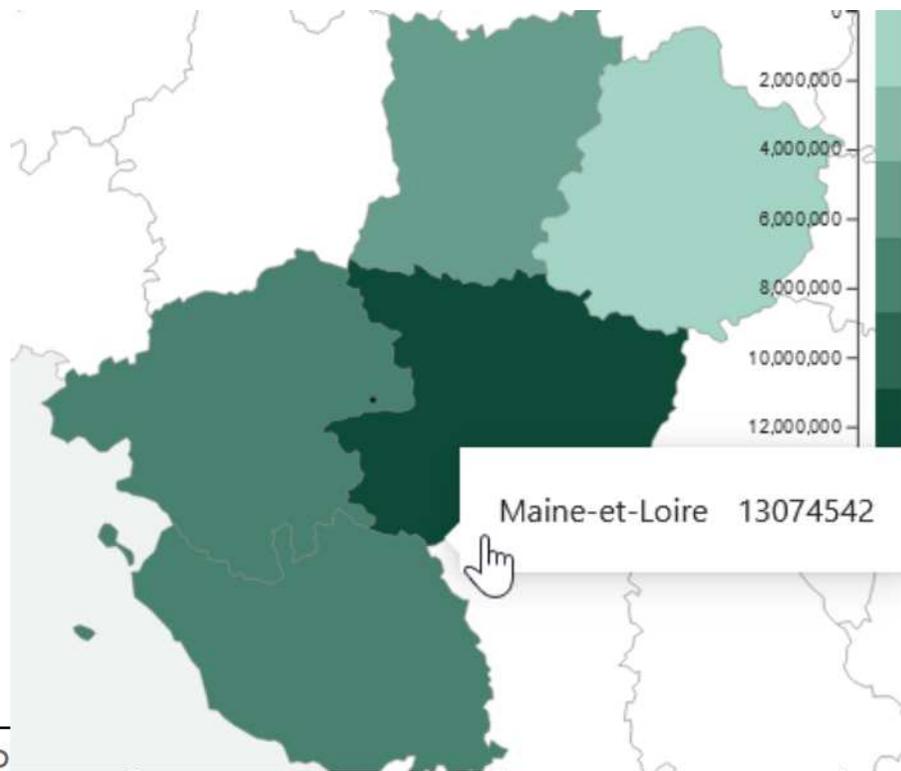
2 ème campagne depuis le 01/10/2024

Prise en charge vaccination jusqu'au 30/09/2025 (70%)

National 73 526 501 animaux vaccinés le 19/06/2025

Pays de la Loire (19/06/25)

21 235 103 PV1 , 13 281 703 PV2, 1 077 554 Rappel



Région	Barbarie	Mulard	Pekin	Total
Pays de la Loire	20 779 657	11 662 417	3 152 286	35 594 360
Loire-Atlantique	5 946 143	622 149	833 286	7 401 578
Maine-et-Loire	5 257 914	7 004 121	773 667	13 035 702
Mayenne	4 133 560	113 597	973 734	5 220 891
Sarthe	748 570	465 105	105 373	1 319 048
Vendée	4 693 470	3 457 445	466 226	8 617 141
Total	20 779 657	11 662 417	3 152 286	35 594 360

Actualités sanitaires 23/06/2025

Mission d'audit de la commission européenne DG Santé

- Application de la réglementation européenne
- Aspect One Health

Pays de la Loire : du 10 au 12 juin 2025 (Nouvelle Aquitaine, DGAL)

Séquences DRAAF DDPP ARS SPF CHU ; Inovalys, élevages foyers en 85, cabinet vétérinaire

Expérimentation Biosécurité plein air (Porcs et volailles)

92 élevages de volailles dont 20 en PDL

Travaux en cours sur l'évaluation de la fréquentation des parcours plein air par l'avifaune sauvage, l'expérimentation d'une méthode de transformation des cadavres de volailles à la ferme, et l'évaluation des profils de flore bactérienne des bâtiments. Résultats des évaluations fin 2025

IAHP Campagne 2025 2026

Etat : prise en charge de

- la supervision par un vétérinaire des opérations de vaccination.
- la réalisation de la surveillance mensuelle post-vaccination, dite « active », avec des visites cliniques et des prélèvements pour analyse virologique sur les canards vaccinés.
- des analyses de laboratoire des prélèvements réalisés lors de la surveillance active.

Filières :

- achat des doses vaccinales.
- stockage et l'acheminement des doses vaccinales.
- interventions de vaccination des canards.
- analyses dans le cadre de la surveillance hebdomadaire dite « passive ».

Point d'information sur le volet indemnisation

IAHP

IAHP 2023-2024 amont : dispositif ouvert du 21 mars au 5 mai 2025

111 dossiers ont été déposés pour 812 k€ de demande d'aide sur l'ensemble des 160 dossiers au plan national.

IAHP 2022-23 poules pondeuses : dispositif ouvert du 13 mai au 27 juin

Les éleveurs de poules pondeuses ont bénéficié du dispositif amont 2023. Ce dispositif vient en complément du dispositif amont 2022-23 pour prendre en compte les spécificités supplémentaires :

- Pertes de valeurs des œufs durant la période de restriction ;
- Pertes occasionnées par un vide long (100 jours au-delà des 150 jours après la levée des restrictions sanitaires)

A date, aucun dossier n'a été déposé en Pays de la Loire

Situation sanitaire

Bilan Europe 15/06/25

Faune Sauvage : 10 910

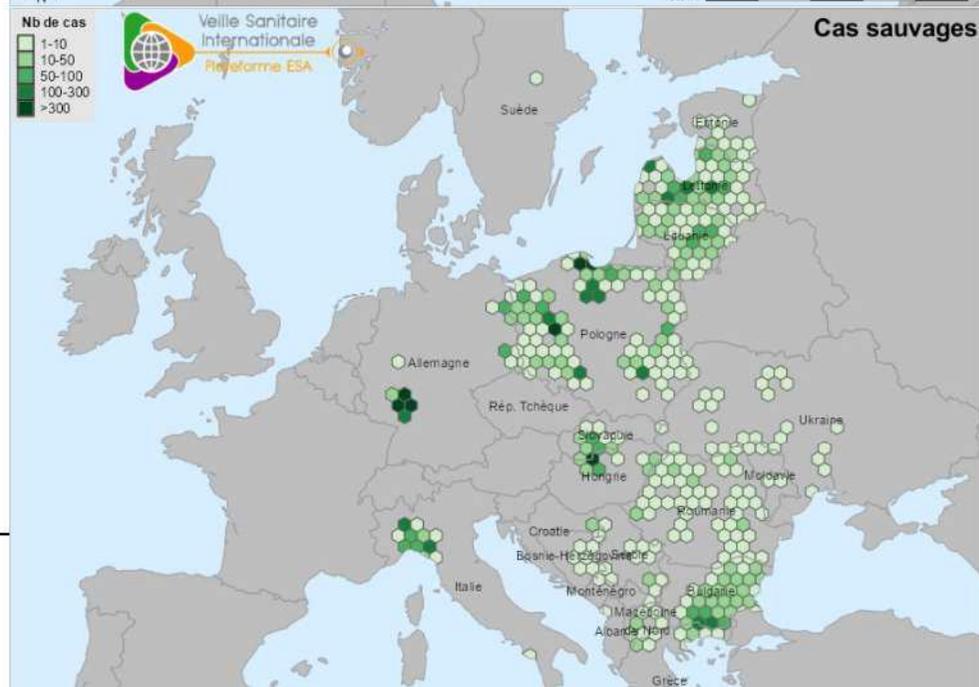
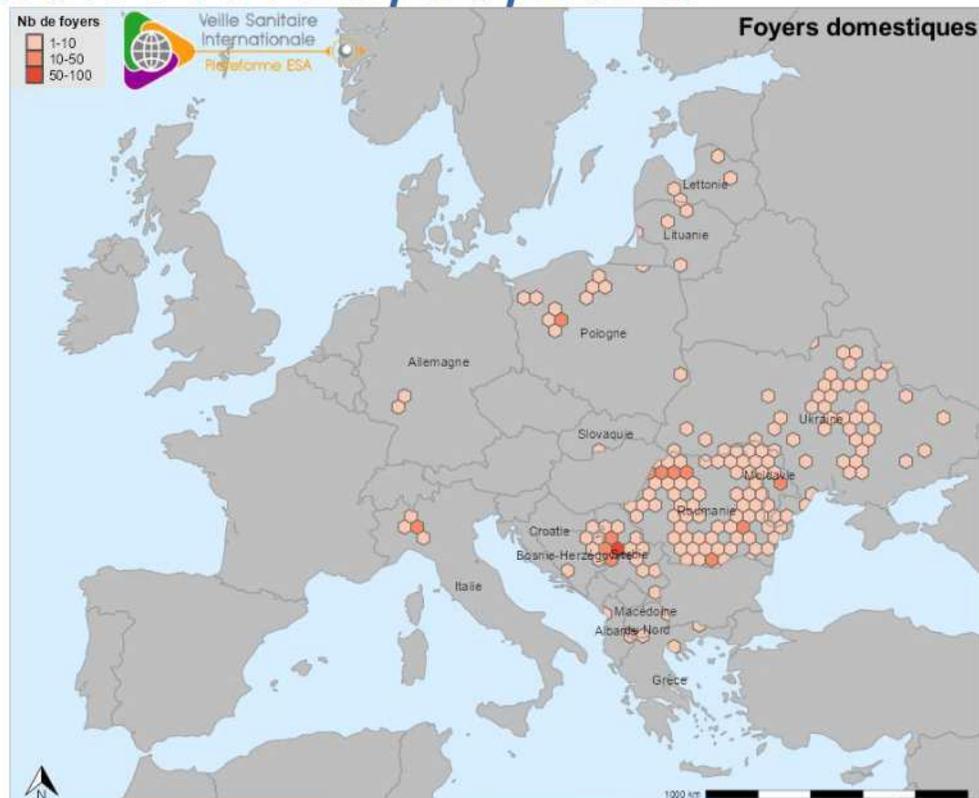
Elevage : 754

Allemagne :

Extension de 113 km vers le nord avec un nouveau cas sauvage détecté en Rhénanie du Nord-Westphalie.

Italie : trois nouvelles déclarations (nord)

Pologne : toujours détections cas sauvages

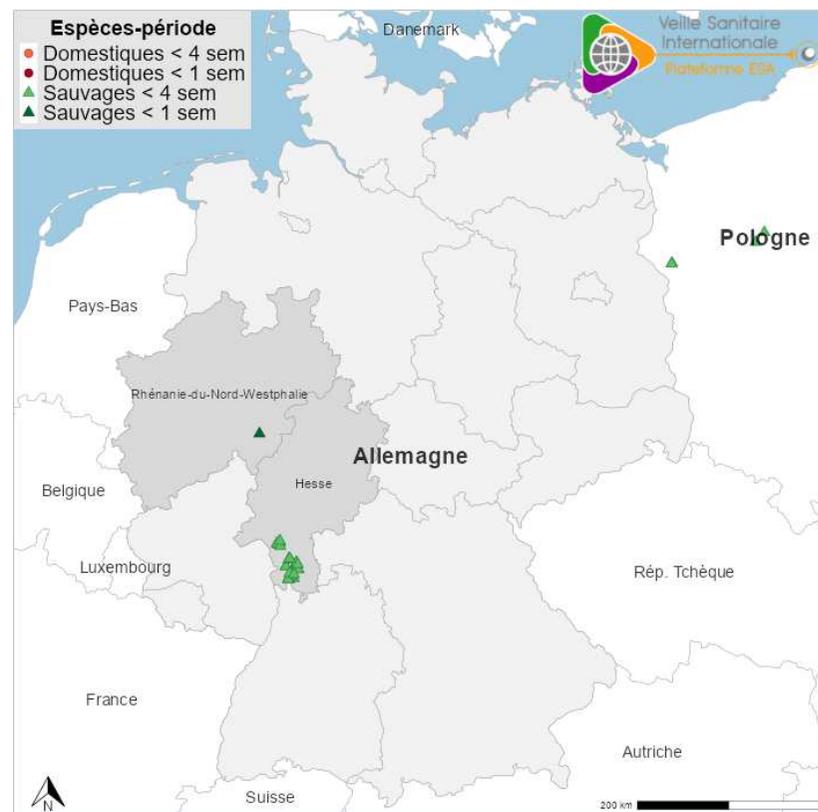
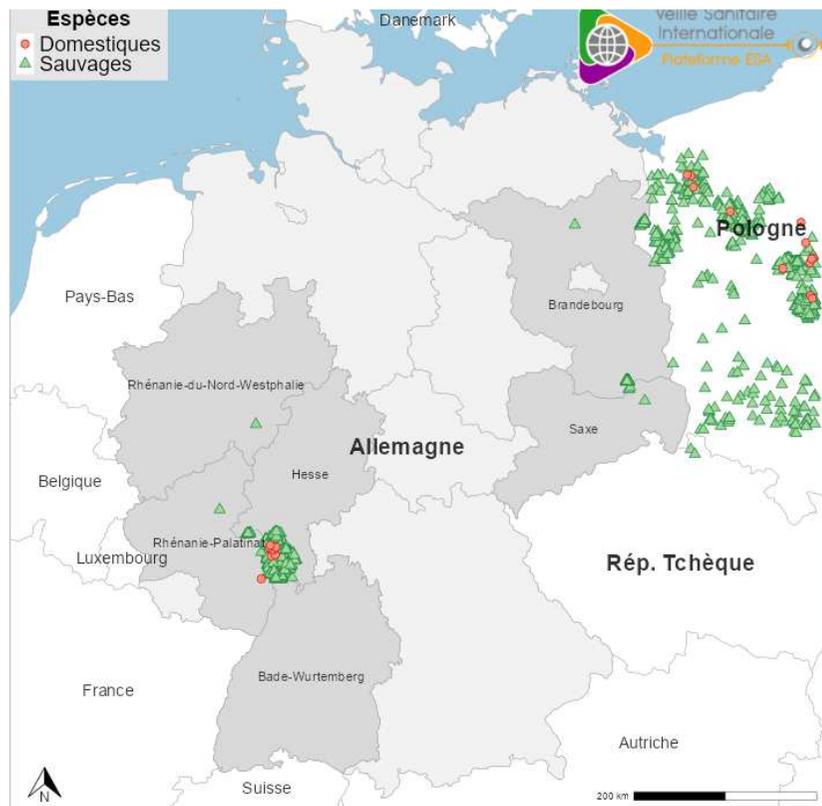


Situation sanitaire

Allemagne

2360 cas sauvages depuis 01/07/24 (incidence mensuelle 51 en baisse)

Pas de foyer élevage depuis le 14/08/24



Situation sanitaire

Allemagne

Nouveau foyer confirmé 14 juin 2025 chez un sanglier sauvage dans le Land de Rhénanie du Nord – Westphalie

Foyer à 113 kms vers le Nord de la zone infectée la plus proche : illustration du risque "sandwich"

Recherches très actives de cadavres de sangliers en cours dans un rayon de plusieurs kilomètres autour du cas : ratissage en équipes à pied, recherche par des chiens formés, détection par drones thermiques. (4 autres cadavres confirmés infectés le 18 juin dans un rayon de 1 kilomètre autour du premier cas correspondant potentiellement une circulation ancienne)



Situation sanitaire

Italie Cas sauvages dans la zone Nord essentiellement

593 cas sauvages



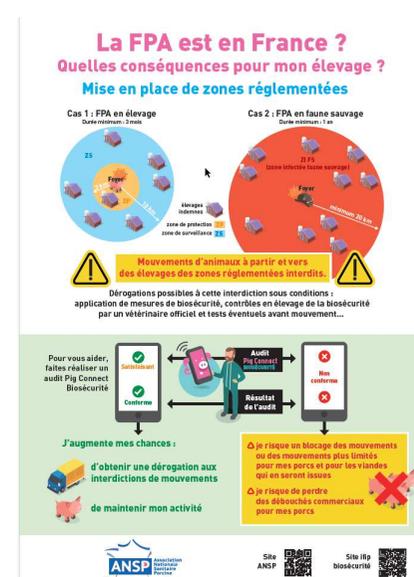
PPA

Réalisation d'audits biosécurité

Financement par l'Etat de 3000 audits de biosécurité porcine et de formation de 600 nouveaux auditeurs

320 élevages éligibles en PDL

Demande ANSP aux éleveurs éligibles de contacter au plus tôt leur vétérinaire pour fixer un créneau d'audit sur place. Et aux vétérinaires ayant des éleveurs éligibles dans leur clientèle de contacter au plus tôt leurs éleveurs pour fixer un créneau d'audit sur place.



PPA

- travaux sur le statut des élevages (MRPPA et MNR PPA) et les agréments MCA permettant des mouvements en zones réglementées
- exercice PPA faune sauvage
- lancement prochain de l'appel à candidatures pour un marché de pose de clôtures anti-sangliers
- visio spécifique en septembre



Fièvre Aphteuse

Pas de nouveau foyer depuis plus d'un mois.

Allemagne : restauration du statut officiellement indemne pour tout le territoire depuis le 14/04/2025.

Hongrie/Slovaquie : sérotype O

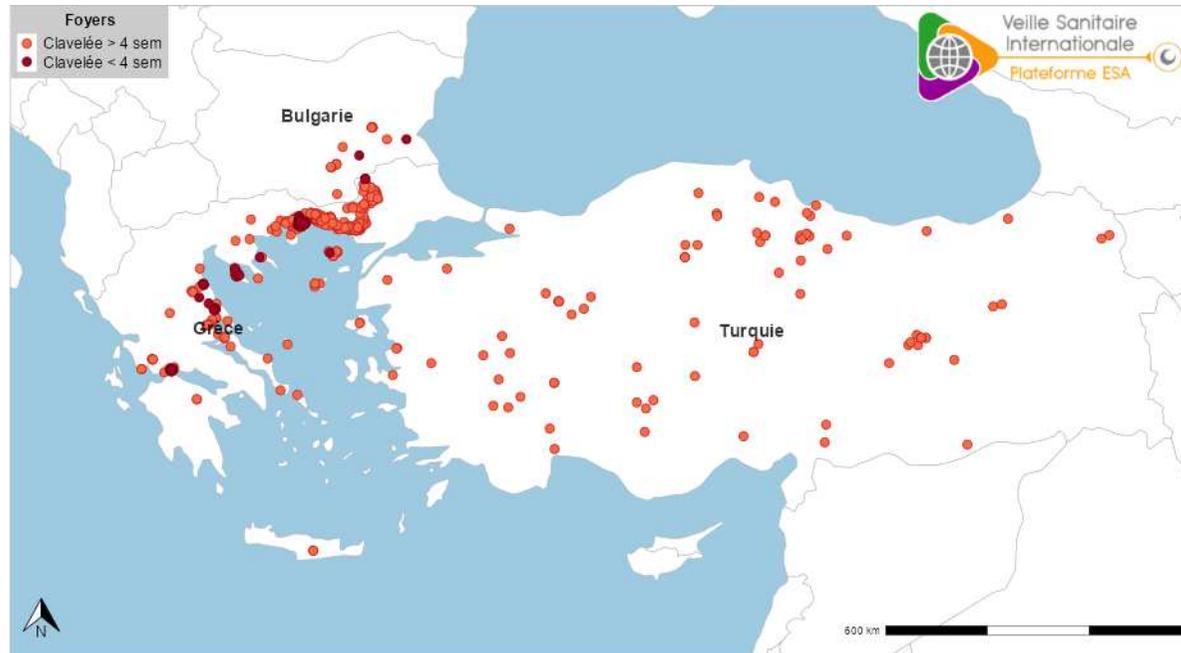
Dernier foyer détecté le 17/04/2025 (Hongrie). Les analyses phylogénétiques (sur 33 virus) suggèrent qu'il n'y a eu qu'une seule introduction du virus sur la zone.

Total 11 foyers bovins, un foyer buffles

Vigilance Turquie (SAT enzootique)



Clavelée Poursuite des déclarations en Grèce (+18) et Bulgarie



Peste petits ruminants 163 foyers

pas de nouvelle déclaration en Hongrie et Roumanie (dernier foyer détecté le 03/03/2025), 3 nouveaux en Albanie

Attention toujours à la rage !!

Rage classique en Europe et en Turquie : deux nouvelles déclarations cette semaine en Roumanie (bovin) et Moldavie (renard)

Italie : un foyer confirmé de **dermatose nodulaire contagieuse** en Sardaigne

Catégorie A, bovins

Virus , **résistance** très grande dans le milieu extérieur

(80 jours à 20°C, 1h à 56°C pour l'inactiver)

très sensible aux rayons ultra-violets.

Sources : Peau et Lésions (nodules) +++, sécrétions (salive jetage lait semence)

Sang

Transmission vectorielle Stomox, autres insectes hématophages

France : appel à vigilance à destination des éleveurs, des vétérinaires et des transporteurs d'animaux



Point sur les assises du sanitaire animal 23/06/2025

Travaux sur la rénovation du modèle sanitaire avec un cadre d'actions amélioré et rénové avec

- des contrats sanitaires de filières pilotés filières
- un socle commun piloté Etat

Autour de 7 axes : gouvernance, financement, prévention, surveillance, lutte, anticipation, souveraineté

Lancement le 30 janvier 2025, CNOPSAV le 08/04/25,
Groupes de travail

Point sur les assises du sanitaire animal 23/06/2025

Calendrier

Avril à juin 2025

- Présentation au MASA par chaque filière de la méthode proposée qui s'engage dans un contrat (combien, qui, etc.)
- Travail conduit par les filières pour l'élaboration des contrats sanitaires de filière
- Travaux pilotés par la DGAL sur le socle commun

Juillet 2025 : Réception des versions projet des contrats sanitaires de filières

Septembre : Mise en cohérence des contenus du socle commun et des projets de contrats sanitaires de filière concernant :

- La répartition des actions entre le socle commun et les contrats sanitaires de filière
- La gouvernance du sanitaire
- Le financement du sanitaire

Octobre synthèse et présentation CNOPSAV **Novembre**

Décembre : Finalisation et signature des contrats sanitaires

Point sur les assises du sanitaire animal 23/06/2025

Exemple GT Gouvernance Financement

- Objectif : Améliorer l'organisation de la gouvernance sanitaire et arrêter une doctrine globale sur le financement
- Actions : Redéfinir le CNOPSAV, décrire le dispositif PSIC, établir une doctrine Etat/professionnels de financement
- Livrables : doctrine de fonctionnement et doctrine financière
- Réunions du 29/04 et 11/06/2025

Point sur les assises du sanitaire animal 23/06/2025

GT Gouvernance Financement

3 propositions

- **Scenario 1 : maintien du CNOPSAV avec des améliorations et des variantes selon les évolutions de sa composition**
- **Scenario 2 : adossement au CNOPSAV de comités d'expertise et d'une instance de concertation des organisations professionnelles agricoles**
- **Scenario 3 : redéfinition complète de la gouvernance**

Impact sur les modalités de reconnaissance des PSIC

Etat Oriente, mobilise les instances de gouvernance et arbitre sur le socle commun

**Conseil National d’Orientation de la Politique du Sanitaire
Animal et Végétal – plénier (CNOPSAV)**

Est consulté sur les orientations stratégiques
Constitue un comité de crise ad hoc en situation de crise

**CNOPSAV
Section Animale**

**CNOPSAV
Section Végétale**

Se prononcent sur les propositions du CNOPSAV plénier ou de l’Etat (avis consultatif)
Est consulté sur les plans d’action et feuilles de route

Comités de pilotage

- Comités mobilisés pour mettre en œuvre les plans d’action et feuilles de route
- Comités activés en situation de crise

Comités Régionaux d’Orientation de la Politique du Sanitaire Animal et Végétal

(CROPSAV)

Etat Oriente, mobilise les instances de gouvernance et arbitre sur le socle commun

Comité scientifique

Comité technico-économique

Expertisent et conseillent les différentes instances

RÔLE D'ÉVALUATION ET DE PROPOSITIONS

Conseil National d'Orientation de la Politique du Sanitaire Animal et Végétal – plénier (CNOPSAV)

Est consulté sur les orientations stratégiques
Constitue un comité de crise ad hoc en situation de crise

**CNOPSAV
Section Animale**

**CNOPSAV
Section Végétale**

Se prononcent sur les propositions du CNOPSAV plénier ou de l'Etat (avis consultatif)
Est consulté sur les plans d'action et feuilles de route

Comités de pilotage

- Comités mobilisés pour mettre en œuvre les plans d'action et feuilles de route
- Comités activés en situation de crise

Conseil Sanitaire de la Profession Agricole

« Organisme inter OPA » rattaché au FMSE

Évalue les enjeux et la faisabilité, dont économique, des propositions techniques

RÔLE D'ÉVALUATION ET DE PROPOSITIONS DE LA PROFESSION AGRICOLE

Comités Régionaux d'Orientation de la Politique du Sanitaire Animal et Végétal (CROPSAV)

Etat Oriente, mobilise les instances de gouvernance et arbitre sur le socle commun

Comité scientifique

Comité technico-économique

Expertisent et conseillent les différentes instances

RÔLE D'ÉVALUATION ET DE PROPOSITIONS

Conseil Exécutif du Sanitaire Animal et Vét

= composition restreinte aux principales têtes de réseaux avec MASA/DGAL

- Reçoit les saisines de l'Etat ou d'autres acteurs et mobilise les autres instances pour suite
- Valide les plans d'action et feuilles de route en prenant en compte l'avis des instances m
- Constitue un comité de crise ad hoc en situation de crise

Assemblée Permanente du Sanitaire Animal et Végétal

= composition reprenant le CNOPSAV (section animale + section végétale) + nouveaux membres

- Se prononce sur les propositions de stratégies sanitaires soumises
- S'appuie sur l'expertise des comités scientifique et technico-économique
- Peut faire émerger des saisines vers le Conseil exécutif

Comités de pilotage

- Comités mobilisés pour mettre en œuvre les plans d'action et feuilles de route
- Comités activés en situation de crise

Conseil Sanitaire de la Profession Agricole

« Organisme inter OPA » rattaché au FMSE

Évalue les enjeux et la faisabilité, dont économique, des propositions techniques

RÔLE D'ÉVALUATION ET DE PROPOSITIONS DE LA PROFESSION AGRICOLE

Comités Régionaux du Sanitaire Animal et Végétal

Point sur les assises du sanitaire animal 23/06/2025

Importance du bouclage avec le terrain et de la déclinaison régionale avec les DRAAF

Poursuite de nombreux travaux

- GT délégations
- modalités de reconnaissance des PSIC et importance du lien avec le monde scientifique et technique
- Consultation en cours sur le décret LSA
- Texte spécifique sur PSIC
- Lien entre PSIC et contrats de filière

Merci de votre attention